

LE PROGRAMME SCOLAIRE EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE EST-IL DE QUALITÉ COMPARABLE À CELUI QUI EST OFFERT DANS LES ÉCOLES DE LA MAJORITÉ ?

Les programmes d'études

Depuis septembre 2000, une nouvelle génération de programmes d'études a été mise en œuvre dans les TNO. En 2004, les nouveaux programmes d'études suivants sont en place : Mathématiques, Français - langue, Anglais- langue, Sciences. Ces programmes (Mathématiques, Français et Anglais) ont été développés en partenariat avec le regroupement des quatre provinces de l'Ouest canadien et des trois territoires appelé *Le Protocole des provinces de l'Ouest et du Nord canadiens* (PONC). Le cadre du programme d'études de Sciences a été développé en partenariat avec les membres du *Conseil des ministres de l'éducation du Canada* (CMEC) qui regroupe l'ensemble des provinces et des territoires canadiens. En 2005, un nouveau programme de Sciences humaines (1ère - 9ème) développé par le PONC sera mis en œuvre. Le nouveau programme de sciences humaines (10ème - 12ème) devrait être mis en place vers 2007. L'école francophone offre un enseignement de qualité basé sur des programmes d'études que les partenaires du PONC et du CMEC utilisent dans le but d'obtenir les mêmes résultats, peu importe où l'école est située (uniformisation des résultats d'apprentissage).

Le personnel

Le personnel des écoles francophones des TNO est employé par la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO). De ce fait, le personnel est sujet aux politiques et règlements relatifs au personnel du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (ECF). Les enseignants sont membres de la *Northwest Territories Teachers Association* (NWTTA) et le personnel de soutien est membre de l'Union des travailleurs du Nord (UNW). Le ministère ECF et l'Association professionnelle des enseignants des TNO (NWTTA) veillent à ce que leurs qualifications soient équivalentes à celles de leurs collègues de la majorité.

Des petites classes

Tous les efforts ont été faits afin d'offrir, de maintenir et d'enrichir un programme scolaire de qualité aux jeunes francophones. Le nombre restreint d'élèves dans la plupart des classes contribue à offrir un enseignement plus personnalisé répondant mieux aux besoins de chaque élève.

Le financement de l'instruction francophone

Le gouvernement des TNO verse la même contribution financière à la CSFTNO pour

les élèves inscrits dans ses écoles qu'elle le fait pour les autres écoles dans les TNO. Les coûts supplémentaires requis pour diverses activités (personnel additionnel, francisation, activités culturelles, etc.) sont assumés par le biais d'une entente quinquennale entre le ministère ECF et le ministère du Patrimoine canadien. En plus d'offrir des programmes scolaires comparables à ceux de la majorité, le soutien financier supplémentaire du ministère du Patrimoine canadien permet aux écoles francophones de maximiser la qualité des programmes offerts tout en facilitant le développement ou le renforcement identitaire des élèves francophones qu'elles accueillent.